

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 21 Janvier 1896

NOUVELLES LOCALES

Hier lundi, la Principauté était en fête. Avec un élan tout spontané, la population avait tenu à faire à Leurs Altesses Sérénissimes une réception enthousiaste. Dans les différents quartiers, et notamment sur le parcours de la gare au Palais, les maisons étaient gaiement pavoisées aux couleurs nationales.

A deux heures et demie attendaient sur le quai d'arrivée les personnes ayant un caractère officiel : S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. le Lt-Colonel de Castro, Aide de Camp du Prince ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. de Dramard, organisateur de l'Exposition des Beaux-Arts, avec les Présidents et Vice-Présidents des Sociétés monégasques des Régates, Philharmonique, Chorale et du Sport Vélocipédique, ainsi que les représentants d'anciennes familles du pays. M^{me} Odile de Richelieu, M^{me} Olivier Ritt et M^{me} Etienne Gastaldi, dame du Palais, se tenaient dans le salon princier, tout paré de fleurs. Des détachements de carabiniers, sous les ordres du Commandant Paul et du Lieutenant de Capella, faisaient le service d'honneur. M. le Commandant Alban Gastaldi, Officier d'ordonnance, était allé au devant de Leurs Altesses Sérénissimes jusqu'à Nice.

Le train entre en gare, le canon tonne, les cloches des trois paroisses sonnent à toute volée, d'unanimes acclamations accueillent le Prince et la Princesse, qui prennent place dans le salon d'honneur. Après les compliments d'usage, le Prince écoute les hommages de respect et de dévouement qui lui sont adressés par le Gouverneur Général, par le Maire et par les représentants des groupes admis à l'intérieur. Son Altesse remercie et adresse à chacun les mots les plus aimables, pendant que la Princesse reçoit de M^{me} Olivier Ritt un bouquet d'orchidées offert au nom des dames de la Principauté, et de M^{me} Etienne Gastaldi, une gerbe magnifique d'œillets blancs et rouges au nom de la population toute entière.

Leurs Altesses Sérénissimes sortent ensuite de la gare. Une immense clameur retentit à leur apparition dans la cour. L'aspect est saisissant. Depuis ce point jusqu'à la route de la Porte Neuve, des milliers de personnes sont massées dans un ordre plein de respect. Trois cents Monégasques en tenue de fête et portant insigne aux couleurs nationales sont au premier rang. Une vingtaine d'enfants, les jeunes filles en robes blanches aux rubans de soie rouge, les garçons en costume de marins portant les mots *Princesse-Alice* au ruban du béret, sont présentés.

Le Prince donne l'ordre de modérer l'allure des chevaux, pour permettre à la foule d'arriver en même temps que les voitures de la Cour au Palais, et la Princesse embrasse les plus mignons de la jeune bande, aux applaudissements de l'assistance.

Sur tout le parcours, même ovation. Les ban-

deroles flottent à la brise et un splendide soleil éclaire à toutes les fenêtres et sur les côtés de la route des visages joyeux. Les cris de vive le Prince Albert, vive la Princesse Alice, vive le Prince Louis, vive les Grimaldi ne cessent de se faire entendre. Pas un moment de désordre. Les agents du service de la police, dirigés par M. Delalonde, et les pompiers échelonnés de distance en distance ne sont là que pour affirmer tous les concours à la réception. Une déférence entière rend leur tâche facile. La fanfare du Sport Vélocipédique salue au passage.

Sur l'avenue de la Porte Neuve, c'est le tour des enfants de l'Orphelinat, des écoles de garçons et de filles de Monaco et de Monte Carlo, des élèves du pensionnat de Saint-Maur, du collège italien, sous la conduite de leurs maîtres et de leurs maîtresses, formant la haie jusqu'au bout des jardins de Saint-Martin.

Place du Palais, le cortège retrouve une foule considérable massée derrière les Gardes d'honneur, sous le commandement de M. le Colonel de Sainte-Croix, du Capitaine Plati et des Lieutenants Girtler et d'Adhémar.

L'enthousiasme est à son comble quand le Prince donne l'ordre de laisser pénétrer les enfants et tout le groupe qui les entoure dans la cour du Palais, où S. G. M^{gr} l'Evêque, MM. les Lt-Colonels d'Orémieux et d'Hincourt ; Saige, Membre du Conseil d'Etat, Conservateur des Archives ; le Commandant du Palais Jeanmaire, le Chapelain de Villeneuve reçoivent au bas du perron Leurs Altesses Sérénissimes.

Dans la salle Grimaldi, toute l'assistance est introduite, les enfants disent leurs compliments et offrent à profusion des fleurs emblématiques en même temps qu'une aquarelle de Douhin, représentant la vue du Palais. Le Prince termine cette partie de la fête en rappelant, dans la vieille salle où se résume l'histoire de cinq siècles de dynastie, les traditions de sollicitude d'une part et de fidélité de l'autre, qui doivent exister entre le Souverain et ses sujets.

Le soir, les illuminations éclairent la ville. La place du Palais est belle à voir avec, pour fond de tableau, l'ornementation brillante de la caserne des Gardes et des maisons qui lui font pendant. Une foule compacte entoure l'espace réservé au carrousel gracieux du Sport Vélocipédique dont les évolutions sont justement remarquées. Leurs lanternes vénitienes et les milliers de ballons aux couleurs nationales portées par le cortège de la retraite qui se prépare, ajoutent leur éclat au bruit des vivats adressés à Leurs Altesses et des applaudissements après chacun des morceaux exécutés par la Société Philharmonique et la Société Chorale.

Le Prince fait monter, pour les féliciter et les remercier, les Présidents et Directeurs des Sociétés qui ont pris part à cette fête de nuit et les organisateurs de la retraite, qui se met en marche, précédée des hauts drapeaux traditionnels et dirigée par l'infatigable Comte Gastaldi, entouré des membres de la Commission communale et des re-

présentants des Sociétés. Jusqu'à minuit, ce long défilé a parcouru tous les quartiers de la ville, répandant la note joyeuse qui a caractérisé l'inoubliable réception faite par la population à la Famille Souveraine.

S. A. S. le Prince a chargé M. le Comte Gastaldi d'exprimer à tous sa vive satisfaction pour les sentiments ainsi traduits et qui ont touché son cœur et celui de la Princesse.

Lundi prochain, 27 janvier, la Principauté célébrera la fête de Sainte-Dévote, sa patronne.

M^{me} Olivier Ritt a reçu de M. Raoul Gunsbourg, directeur du théâtre de Monte Carlo, la somme de trois mille francs, à partager entre deux belles œuvres chères à tous les cœurs, comme l'a fort bien dit le donateur généreux : l'Hôtel-Dieu et le Bureau de bienfaisance de Monaco.

Actes de probité. — M. Honnorat, gérant de la succursale du Crédit Lyonnais à Monte Carlo, a trouvé dans les jardins du Casino, une broche en or ornée d'une pierre ; M. Honnorat s'est empressé de déposer ce bijou au commissariat de Monte Carlo.

Ont été également déposés à la direction de la police, un porte-monnaie contenant une somme importante et une bague en cheveux, monture or avec initiales, trouvés le premier par M. Muratore, employé au café de Paris ; la seconde par M. Choisit, facteur des télégraphes.

Samedi, le yacht à vapeur *Giralda*, à M. Mac Calmont, est entré dans notre port venant de Villefranche. Il a quitté Monaco dans la soirée. Ce bâtiment est équipé de 68 hommes, il avait 10 passagers à bord. Jauge : 212 tonneaux.

On lit dans le *Petit Niçois* :

La dernière conférence de M. Maurice Lefèvre au théâtre du Palais des Beaux-Arts a été accueillie par le succès le plus vif. Le charmant causeur parisien présentait, avec sa verve coutumière, les *Chansons Tziganes*. Ces chansons, de poésie pénétrante, à la fois étranges et voluptueuses, sont, depuis des années, très célèbres en Russie. La toujours gracieuse Montbazou les a chantées d'une façon tellement caractéristique qu'elle a littéralement électrisé l'auditoire. Comme de coutume, elle a été saluée de bravos unanimes et couverte de fleurs.

La causerie de M. Lefèvre a fait valoir tout le charme captivant de ces rapsodies, et l'élégant public qui se pressait dans la salle des Beaux-Arts, et où se trouvaient de grands personnages russes, a hautement goûté ces délicates chansons si poétiques et la très aimable éloquence de M. Maurice Lefèvre.

Le Tribunal Supérieur a condamné, dans son audience correctionnelle du 15 janvier, à 2 ans de prison pour vol qualifié, le nommé Antoine Andalo, 28 ans, sommelier à Monaco.

Et le 16, pour vol, les nommés Narcisse André,

25 ans, garçon limonadier à Nice, à deux mois d'emprisonnement.

Henri-Louis-Léon de Lépinos, 22 ans, sans profession, à Paris, et Emile Alphonse Tennequin, 18 ans, journaliste à Paris, tous deux à un mois

La représentation de samedi, les *Pêcheurs de perles*, a été un nouveau succès pour M^{me} Bréjean-Gravière et M. Vinche, très bien secondés par MM. Albers et Lesbros-Dabreu.

On annonce pour après-demain *Guillaume Tell*, avec M^{me} Bréjean-Gravière et MM. Duc et Vinche.

Samedi, la *Traviata* pour les représentations de M^{me} Adelina Patti.

L'orchestre de Monte Carlo obtient de nouveaux triomphes dans les concerts internationaux inaugurés le 12 janvier. La deuxième de ces solennités était consacrée, dimanche, à l'Ecole Italienne. En voici le programme :

<i>Ouverture en ut</i>	J. Foroni.
<i>Menuet</i>	Bolzoni.
<i>I Pagliacci</i> , sérénade.....	Leoncavallo.
<i>Le Roman de Pierrot et Pierrette</i>	Burgmein.
<i>Ouverture Thématique</i> (1 ^{re} audition)....	A. Corsanego.
A. <i>Elégie</i> , pour contrebasse.....	Bottesini.
B. <i>Air de Danse</i>	Franchi.
M. Franchi.	
<i>Sérénade</i> (1 ^{re} audition).....	Franceschini.
<i>Amico Fritz</i> , intermezzo.....	P. Mascagni.

Il est superflu d'ajouter que M. Jehin et ses artistes ont été l'objet des plus flatteuses ovations.

Demain, 22 janvier, à deux heures, aura lieu l'ouverture de l'Exposition des Beaux-Arts, sous le patronage de S. A. S. Madame la Princesse Alice.

Jeudi 23 janvier 1896, à 2 h. 1/4 de l'après-midi

9^o CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. LÉON JEHIN

Avec le concours de M^{me} GRAND-BELLONY, cantatrice

7 ^o <i>Symphonie en mi majeur</i>	Anton Bruckner
(1 ^{re} audition)	
A. Allegro moderato — B. Adagio.	
C. Scherzo — D. Finale.	

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

<i>Ouverture de Freyschütz</i>	C. M. Weber.
<i>Introduction et air du Tasse</i>	B. Godard.
M ^{me} Grand-Bellony.	
<i>Danse macabre</i> , poème symphonique.	Saint-Saëns.
Solo par M. Corsanego.	
<i>Clair de lune</i> , scène dramatique.....	Vincent d'Indy.
(1 ^{re} audition)	
M ^{me} Grand-Bellony.	
<i>Marche Jubilaire</i>	Léon Jehin.

L'entrée de la Salle des Concerts est absolument interdite pendant l'exécution des morceaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 14 Janvier

La Poule d'essai a été partagée entre MM. Mainetto Ghido et H. Grasselli.

Le Prix Supplémentaire a été gagné par MM. Galfon et Asti Cesare, 4 sur 4 ; M. Roberts, 3 sur 4, troisième.

La Poule réglementaire a été gagnée par M. Brinckman.

Mercredi 15 Janvier

Le Prix des Narcisses a été gagné par MM. A. Ginot et Mainetto Ghido, 12 sur 12 ; M. d'Hayes, 12 sur 13, troisième.

La Poule réglementaire a été gagnée par MM. Lo et les comtes Trauttmansdorff et du Taillis.

Vendredi 17 Janvier

Réunion très animée. 40 tireurs ont pris part au Prix des Tubéreuses, qui a été gagné par MM. Asti Cesare et d'Hayes, 12 sur 12 ; MM. Robinson et P. Sergueyeff, 15 sur 16.

La Poule réglementaire a été partagée entre MM. Gourgaud et Roberts.

Une autre poule a été gagnée par M. le comte du Taillis.

Lundi 20 Janvier

Le Prix des Roses, auquel 43 tireurs ont pris part, a été gagné par MM. d'Ovari, 10 sur 10, premier ; Stéphane, 10 sur 11, deuxième, et Nocca, 9 sur 11, troisième.

TOURISME. — Le Touring-Club de France vient d'obtenir un succès auprès des douanes italiennes. Les démarches faites depuis plusieurs mois déjà, par M. Ballif, président du T. C. F. avec l'assentiment et l'appui de M. Pallin, directeur des douanes françaises, ont décidé M. Busca, directeur général des gabelles du royaume d'Italie, à dispenser les membres du T. C. F., au passage à la frontière, sur la présentation de leur carte d'identité, du versement des droits de garantie exigés jusqu'ici et qui s'élevaient à environ 81 francs par machine.

Au moment du passage à la frontière, la douane italienne, sur la simple présentation de la carte d'identité du voyageur, remettra le bulletin d'importation temporaire des vélocipèdes introduits dans le royaume sans exiger le dépôt d'une somme quelconque ; en garantie des droits, la douane se bornera à annoter sur le bulletin le numéro de la carte qui lui a été présentée.

A son retour à l'étranger, le voyageur devra se présenter au bureau de douane qui peut ne pas être celui de l'entrée, pour réclamer les certificats de sortie qui ont seuls qualité pour décharger le sociétaire et le club de toute responsabilité envers l'administration financière italienne.

Au cas contraire, c'est-à-dire lorsque les vélocipèdes ne seront pas réexportés ou ne retourneront pas à l'étranger dans les délais prescrits (un an), le paiement des droits d'entrée sera réclamé à la direction du club.

En conséquence, dès que le T. C. F. aura fait parvenir par la voie diplomatique à l'administration des gabelles italiennes la demande, la déclaration de son président et les cartes ci-dessus indiquées, le ministre des finances donnera aussitôt les ordres nécessaires aux douanes de terre et aux douanes maritimes.

Pareille entente existera bientôt avec les douanes belges, suisses, allemandes et espagnoles. Vraiment, dit le *Figaro*, cela vaut bien la cotisation annuelle de 5 francs que le Touring-Club de France demande à ses membres.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Grasse. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. François Dozol, vice-consul de l'Union Vélocipédique, qui s'est tué dans un accident de bicyclette, près du pont du torrent de Magagnosc :

En compagnie de deux camarades, MM. Beaulour et Aïmedieu, comme lui membre du V. S. G., il était allé faire sa promenade quotidienne. Arrivés au tournant, sur le pont même, les trois cyclistes qui marchaient à ce moment à une allure très modérée cherchèrent à éviter deux enfants, et M. Dozol, placé sur la petite corde du tournant, vers le parapet central, se trouva sur un chien qu'il chercha à effrayer. Perdant l'équilibre par suite d'une fausse manœuvre de son guidon, sa pédale vint heurter le parapet, et le malheureux fut précipité d'une hauteur de cinq mètres dans le lit du torrent, où il vint se fracasser le crâne.

Ses camarades, descendus en toute hâte pour lui porter secours, n'ont pu que constater la mort instantanée.

Courses de Nice

DEUXIÈME JOUR. — JEUDI 16 JANVIER

Le temps, toujours aussi beau, conduit à l'hippodrome du Var une foule élégante. Voici les résultats de la journée :

Prix du Conseil Municipal (Course de haies). — 3,000 francs offerts par le Conseil municipal de la ville de Nice, pour tous chevaux nés en 1892 et antérieurement, à réclamer pour 15,000 fr. — Distance : 2,800 mètres environ.

8 partants :

1^{er}, *Mariain*; 2^e, *Le Foc*; 3^e, *Festuca*.

Grand Prix de Monaco (steeple chase, handicap). — 25,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1892 et antérieurement. Distance : 4,400 mètres environ (grande piste en ∞).

9 chevaux viennent se placer pour prendre part à cette course, la plus intéressante de la journée :

1^{er}, *Olifant*; 2^e, *Calvados*; 3, *Folichon*.

Prix des Alpes-Maritimes (course de haies, handicap). — 4,000 fr. offerts par la ville de Nice, pour chevaux nés en 1892 et antérieurement. Distance : 2,800 mètres environ. Les poids ont été publiés le mardi 14 janvier à midi.

Quatre chevaux seulement prennent part à cette épreuve : *Cassio*, monté par Bartlett; *Ouistreham* (Page); *Vallauris* (Helsens); *Black Eyes* (Stanley).

1^{er}, *Cassio*; 2^e, *Ouistreham*.

TROISIÈME JOUR — DIMANCHE 19 JANVIER

Prix du Conseil général (Course de haies, handicap, à réclamer). — 3,000 fr., dont 2,500 fr. offerts par le Conseil général des Alpes-Maritimes, et 500 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Quatre chevaux partants à cette course : *Henri VIII*, *Ouistreham*, *Piquante*, *Ivonne*.

1^{er}, *Piquante*, 2^e, *Ouistreham*; 3^e, *Henri VIII*.

Prix de S. A. S. le Prince de Monaco (steeple-chase). — 10,000 fr. et un objet d'art, offerts par S. A. S. le Prince de Monaco, pour tous chevaux nés en 1892 et antérieurement, à l'exclusion du gagnant, à Nice, du Grand Prix de Monaco en 1896.

4 départs :

1^{er}, *Lancelot*; 2^e, *Calvados*; 3^e, *Attichy*.

Prix Bèthune (course de haies). — 10,000 fr. pour chevaux nés en France en 1892 et antérieurement, et y ayant été élevés.

Sept chevaux sont au poteau au moment du départ :

1^{er}, *Antraguet* (vendu avant la course, par M. le vicomte d'Espous de Paul à M. Ch. Bartholomew), et *Virgile II*; 2^e, *Vieux-Temps*.

Aujourd'hui mardi 21 janvier, à 1 h. 45, quatrième journée des courses de Nice.

Prix du Chemin de fer (steeple-chase, à réclamer). — 3,000 fr.

Grand Prix de la Ville de Nice (steeple-chase, handicap libre). — 20,000 fr.

Prix de Menton (course de haies, 4,000 fr.).

Menton. — Voici le programme des fêtes organisées par l'Administration Municipale, sous le patronage de la colonie étrangère :

Mardi 4 février, première bataille de fleurs.

Mercredi 12 février, débarquement et entrée triomphale de S. M. Carnaval. Le cortège partira du Port à 8 heures et demie. Illuminations sur le parcours, feux de bengale, retraite aux flambeaux.

Jeudi 13 février, à 1 heure et demie, grand défilé de chars et mascarades. Le jet de confetti en plâtre est rigoureusement interdit. Sera seul autorisé, le jet de fleurs, confetti parisiens et serpentins.

Samedi 15 février, à 1 heure, grand corso de gala, bataille de fleurs et de confetti, chars, analcades, mascarades et voitures décorées. A 8 heures du soir, corso de nuit, illuminations sur la place du Cercle, concert-moccoletti.

Tous les concurrents à un prix seront tenus de prendre part au corso de nuit.

Lundi 17 février, à 1 heure, deuxième grand corso de gala, avec bataille de fleurs et de confetti, A 4 heures du soir, distribution des prix et des bannières.

A 8 heures du soir, illumination, retraite aux flambeaux. A 9 heures du soir, grand feu d'artifice, embrasement du bonhomme Carnaval.

A 10 heures, au Casino Municipal, grand veglione paré et masqué.

TOTAL DES PRIX : 7,750 francs.

Aux chars (minimum 1,600 fr. au 1^{er} et 1,000 fr. au 2^e), 3,000 fr.; aux cavalades, 700 fr. (15 cavaliers au moins); aux analcades, 1,500 fr. (12 cavaliers ou amazones); mascarades à pied (groupes de demoiselles), 400 fr.; (15 personnes au moins); mascarades à pied (groupe d'hommes et d'enfants), 1,100 fr. (15 personnes au moins); masques isolés (à pied ou à âne), 650 fr.; gratification aux concurrents pour illuminations, 400 fr., voitures décorées, grandes bannières d'honneur.

Les prix et les gratifications pour illuminations seront distribués suivant les mérites des concurrents.

NOTA. — Toute manifestation injurieuse contre les décisions du jury, entraînera la suppression totale du prix.

Dans la composition des chars et mascarades, toute allusion politique ou religieuse est interdite. — Les concurrents sont tenus de se faire inscrire au Secrétariat de la Mairie avant le 12 février à midi.

FÊTES DE LA MI-CARÊME. — Mardi 10 mars, à 2 heures, sur la promenade du Midi : Deuxième bataille de fleurs, grand prix et bannières aux voitures les mieux décorées.

Le 8 avril, troisième bataille de fleurs.

La date et le programme officiel des régates internationales, seront publiés ultérieurement.

PRIX DES PLACES. — *Carnaval*: Tribunes du Cercle, pour un jour 3 francs, pour deux jours 4 francs; *Veglione*: cavalier, 5 francs; dame, 3 francs (il ne sera pas admis de dame sans cavalier). *Bataille de fleurs*: Tribune du Jardin Public, 5 francs. Eucéinte réservée avec chaises, 2 francs. Voitures décorées ou non, entrée, 3 francs par cheval.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La saison d'hiver manque actuellement d'animation à Paris. Dans le monde officiel, on fait cependant des efforts pour accentuer le mouvement mondain. Le Président de la République et M^{me} Félix Faure ont offert, cette semaine, aux membres du corps diplomatique, un dîner très brillant. La table, qui comprenait une centaine de couverts, avait été dressée dans la grande salle des fêtes. Elle était ornée de grands surtout en argent contenant des gerbes de roses, de lilas blancs et de mimosas. La musique de la garde républicaine s'est fait entendre pendant toute la durée du dîner. Une grande réception a suivi. Le Président de la République et M^{me} Félix Faure, en toilette vieux rose, avec un diadème en brillants dans les cheveux, recevaient leurs invités à l'entrée des salons, où l'on avait disposé des massifs de verdure.

Les officiers généraux, les membres de l'Institut en costume, le personnel des ambassades et des légations en uniforme, les membres du Sénat et de la Chambre ont donné par leur présence un éclat particulier à cette première fête officielle de l'année. On a beaucoup remarqué la présence de l'ancien président de la République, M. Casimir Périer, qui était venu saluer celui qui, il y a juste un an, avait été appelé à lui succéder. M. Casimir Périer a fort gracieusement conduit au buffet un grand nombre de dames, et il s'est longuement entretenu avec M. Félix Faure, M^{me} Félix Faure et M^{lle} Lucie Faure.

×

La première réception diplomatique de l'année a eu lieu à l'ambassade d'Autriche, dans le superbe hôtel qui a été légué par la duchesse de Galliera au gouvernement austro-hongrois. Dans le vestibule se tenait la livrée en habit à la française de drap blanc à galons rouges. A l'entrée du premier salon, l'ambassadeur recevait les invités qui allaient ensuite saluer la comtesse de Wolkenstein-Trostburg, en toilette de satin argent avec diadème de diamant. Tout le monde diplomatique et toute la haute société parisienne avaient tenu à se rendre à cette invitation. On a beaucoup admiré les peintures de la grande salle à manger où avait été dressé un buffet.

×

La réception de M. Jules Lemaitre à l'Académie française a été particulièrement intéressante. Rarement la salle des séances de l'Institut avait vu une aussi belle affluence d'hommes politiques, de sommités littéraires, artistiques et mondaines.

Ce qui ajoutait du piquant à la composition de l'auditoire, c'était la présence des plus jolies pensionnaires de nos théâtres parisiens auxquels M. Jules Lemaitre, qui est à la fois critique et auteur dramatique, s'était fait un plaisir d'envoyer des invitations. M. Lemaitre succède à l'historien Victor Duruy. Dans un discours très élégant de forme, où le récipiendaire avait adouci son style un peu prime-sautier pour lui donner la gravité qui convenait à la circonstance, M. Lemaitre a fait ressortir les hautes qualités de Victor Duruy comme écrivain et comme Ministre de l'Instruction publique sous l'Empire. Il s'est uniquement appliqué à faire l'éloge de celui auquel il succédait; ce qui a paru une nouveauté sous la coupole de l'Institut où depuis quelque temps les récipiendaires se tressaient volontiers des couronnes.

C'est M. Gréard, membre de l'Institut, qui a répondu à M. Lemaitre auquel il a reproché malignement d'avoir un jour appelé l'Académie: « Cette boîte-là ». Il a fait ressortir toutes les qualités des œuvres de M. Lemaitre et a félicité en lui le professeur, le conférencier, le critique littéraire, le feuilletoniste théâtral, l'auteur dramatique, sans oublier l'une de ses qualités maîtresses: la fidélité au pays natal. Il a terminé par un souhait qui se réalisera, et a dit à M. Lemaitre: « Vous nous avez donné trop sujet de vous admirer pour que nous ne souhaitions pas de vous admirer davantage ». M. Lemaitre, très à l'aise, dans son habit à palmes vertes, n'a pu s'empêcher de sourire et de trouver qu'on avait de l'esprit, et du meilleur, dans « cette boîte-là ».

×

L'Exposition de 1900 soulève les plus vives polémiques. On n'ose plus guère en attaquer le principe après que des invitations officielles ont été adressées aux diverses puissances. Mais les adversaires de la grande exhibition opèrent un mouvement tournant. La commission parlementaire de l'Exposition voudrait la circonscrire aux limites de l'Exposition de 1889, la borner au Champ de Mars, au Trocadéro et à l'Esplanade des Invalides. On ne toucherait ni au cours La Reine ni au Palais de l'Industrie. En résumé, le plan de la commission supérieure, qui avait été si longuement élaboré, deviendrait inutile et tout se trou-

verait à recommencer. D'autre part, le Conseil Municipal se refuserait absolument à voter une subvention pour un projet qui ne serait qu'une copie de l'Exposition de 1889. De sorte que si la Chambre et le Sénat adoptent les idées de la commission parlementaire, il se pourrait fort bien que l'Exposition de 1900 n'eût pas lieu. Fort heureusement, le gouvernement s'est occupé de la situation, et il a été décidé, en conseil des ministres, que le projet de la commission supérieure, c'est-à-dire le projet le plus large, serait défendu devant le Parlement. Il faut espérer que cette haute intervention amènera les représentants du pays à ne pas mettre l'Exposition en question et à adopter sans retard le projet de la commission supérieure: ce qui permettrait de commencer à bref délai les travaux et de donner aux ouvriers du bâtiment de l'ouvrage pendant plusieurs années.

×

Il est d'autant plus à désirer que l'Exposition de 1900 brille d'un vif éclat que la France paraît devenir de plus en plus le lieu de rendez-vous préféré des princes et des souverains. Nous avons eu la visite de S. A. I. le duc Eugène de Leuchtenberg, qui a passé quelques jours à Paris, avec la duchesse, sœur du général Skobeleff. Le duc s'est rendu à la Turbie, porteur d'une lettre de S. M. l'Impératrice douairière de Russie, annonçant à son fils qu'elle va venir le rejoindre à la villa des Terrasses, accompagnée de la grande-duchesse Olga.

Les journaux allemands enregistrent un bruit d'après lequel l'empereur Guillaume II pourrait bien se rendre prochainement à la villa des Terrasses pour y saluer le Czarewitch. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette rumeur qui n'est peut-être qu'un ballon d'essai; mais elle concorde avec le goût de l'Empereur d'Allemagne pour tout ce qui est sensationnel, et avec sa ligne politique qui consiste à resserrer de plus en plus les bonnes relations entre l'Allemagne et la Russie.

DANGEAU.

CAUSERIE

Les ruines des Baux

Nous avons, dans notre numéro du 17 décembre dernier, enregistré la décision de la Commission des beaux-arts relative à l'entretien des ruines historiques des Baux.

Cette nouvelle a, pour le monde savant, en général, et pour la Provence en particulier, un très grand intérêt, car il n'existe peut-être pas au monde une curiosité aussi suggestive. Le village, situé à quelques kilomètres de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), a gardé, tout entier, son caractère spécial du moyen âge. Depuis longtemps les érudits, les artistes et les archéologues demandaient que l'Etat Français fit un sacrifice, en vue d'assurer la conservation et l'entretien de ces vestiges du passé.

La Commission des beaux-arts vient de donner satisfaction aux légitimes réclamations de tous ceux qu'intéresse l'histoire de la France et de l'art français.

Sur le rapport de M. Henri Révoil, délégué aux Baux par le gouvernement, à l'effet d'inspecter les ruines, la Commission des beaux-arts a accordé une somme de 5,900 francs, qui serviront à divers usages.

Une somme de 4,000 francs sera employée à la réparation de l'église des Baux. La restauration de la tour du château absorbera 1,000 francs et le reliquat de la somme accordée servira à transformer la chapelle Sainte-Catherine en musée lapidaire des Baux.

Les Baux — que les Romains nommaient *Bavcium* — sont aujourd'hui un village de 350 habitants, à quinze kilomètres d'Arles et à cinq kilomètres seulement de Saint-Rémy. C'était autrefois une ville comptant près de 15,000 habitants, et le siège d'une seigneurie qui donna des princes à plusieurs pays de l'Europe.

Les habitants font aujourd'hui le commerce des grains, de l'huile et du vin. Mais la population va en diminuant chaque année. Les Baux sont en effet une ville morte, plutôt un musée archéologique qu'une place commerciale.

Le village est bâti sur un rocher escarpé, accessible d'un seul côté par un chemin en lacet, et que dominent les ruines imposantes d'un ancien château-fort, lequel formait, au moyen âge, une principauté libre, très importante.

Mais ce qui donne à ce village ruiné un caractère tout à fait particulier et suggestif, c'est la pierre même qui a servi à sa construction.

Les remparts du village, les maisons et le château ont été, en grande partie, taillés dans un calcaire d'une nature friable, ce qui a fini par constituer des ruines d'un aspect tout à fait étrange. De loin, on dirait des stalactites de pierre.

Et maintenant, si vous parvenez jusqu'au sommet du rocher, jusqu'au village, vous ne tarderez pas à vous croire en plein quinzième siècle. La plupart de ces maisons, d'un aspect rébarbatif, ont des façades spacieuses, dans le goût de la Renaissance française et italienne. On est brusquement reporté à cinq siècles de distance, à

l'époque farouche où les seigneurs des Baux faisaient trembler toute la contrée et refusaient de rendre hommage aux papes d'Avignon et aux rois de France.

Cette famille des Baux était l'une des plus anciennes de la Provence. Au dixième siècle, le château où elle résidait — celui-là même dont on va restaurer la grande cour — était le plus important du pays.

Vers 1110, le baron Raymond des Baux épousa Etienne de Provence, ce qui l'amena à revendiquer par la force des armes la souveraineté du comté de Provence. Un des fils de Raymond, Bertrand des Baux, devint prince d'Orange par son mariage avec Tiburge, héritière de cette principauté. Il laissa trois fils dont l'aîné, Guillaume des Baux, prit en 1214 le titre de roi d'Arles.

La postérité de Guillaume forma un rameau qui s'établit à Naples, et qui porta les titres de ducs d'Andrie et de princes de Tarente. C'est de ce rameau que sort Jacques des Baux, prince de Tarente et d'Achaïe, lequel conquiert, en 1382, le titre d'empereur de Constantinople et de despote de Roumanie.

Au quinzième siècle, la baronnie des Baux fut réunie par Louis III au comté de Provence. Quand Richelieu fut au pouvoir, un de ses premiers actes consista à ordonner le démantèlement de la vieille forteresse des Baux. Puis, en 1641, le roi Louis XIII érigea en marquisat la baronnie des Baux et la donna, avec la ville de Saint-Rémy, à Honoré Grimaldi, prince de Monaco, qui venait d'accepter le protectorat de la France.

Tout ce passé historique a naturellement laissé dans le village des Baux des vestiges et des ruines très pittoresques et curieuses.

On remarque aux Baux une belle église romane du douzième siècle, réparée au quinzième, et qui possède encore, encastrée dans un pilier, une tombe féodale du quinzième siècle.

Le château, de proportions énormes, dresse sur le rocher sa haute tour, qui domine tous les environs. C'est là que vécurent tant de jolies princesses chantées par les troubadours: Cécile, Huguette, Alix et Etienne des Baux, femmes, filles ou sœurs de ces hardis guerriers qui règnerent en Provence, à Orange, en Sicile, en Italie, en Roumanie et même à Constantinople.

Ce n'est pas gratuitement que le grand poète provençal, Frédéric Mistral, l'auteur de *Mireille* et de *Calendal*, appelle les princes de Baux « une race d'aiglons, jamais vassale ».

On remarque encore l'élégant pavillon de la reine Jeanne de Provence; la maison des Porcelots, où sont des voûtes gothiques ornées de fresques, des bas-reliefs, des inscriptions, des maisons à façades des xv^e et xvi^e siècles, et cette imposante ligne de remparts dont le caractère impressionne tant le visiteur.

On a bien fait de sauver tout cela: ce sont autant de chapitres de l'histoire nationale.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des Glacières de Monaco n'ayant pu se tenir le 23 décembre par suite de l'insuffisance du nombre des actions déposées, elle se trouve convoquée à nouveau, conformément aux statuts, pour le 23 janvier, à 4 heures de relevée, au siège social, chemin du Cap d'Aglio, à Monaco, à l'effet de délibérer sur:

- 1^o Examen et approbation du bilan et des comptes;
- 2^o Répartition du solde créditeur;
- 3^o Nomination de commissaires des comptes.

Conformément à l'article 31 des statuts, tout propriétaire de dix actions, au moins, dont les titres sont au porteur, doit, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, déposer ses titres au siège social avant l'ouverture de l'Assemblée.

Monsieur et Madame GUSTAVE BÉRENGER se font un devoir d'adresser les remerciements les plus sincères aux amis et connaissances qui ont pris part à leur deuil ou qui ont bien voulu assister à l'enterrement de leur fille **ALICE**.

Monsieur PAUL, Commandant des Carabiniers de Son Altesse Sérénissime, Madame PAUL et leur famille, ont l'honneur de prier leurs amis et connaissances, de vouloir bien assister à la messe qui sera dite samedi 25 janvier, à 10 heures, à la Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Mademoiselle Aimée PAUL

leur fille et sœur regrettée.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, M^{me} Marie-Madeleine LANTERMINET, veuve de M. Nicolas-Marc SANGIORGIO, et M. Nicolas SANGIORGIO, son fils, tous deux laitiers, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de M. Jean MÉDECIN, propriétaire, et M^{me} Juliette BOERI-ROVÈRE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, pour lesquels domicile est aussi élu en l'étude de M^e Valentin, notaire, une maison élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, sous-sol et cave, située à Monaco, quartier des Moulins, sur la route de Monaco à Menton, connue sous le nom de *Maison Jean Médecin*, ensemble la petite parcelle de terrain contigue du côté de l'ouest, ayant à peu près la forme d'un triangle et une surface de dix-sept mètres carrés huit décimètres carrés, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 66, 67 et 68 de la section E, confinant au nord, le boulevard des Moulins; à l'ouest, à un chemin commun à divers propriétaires; au sud, au jardin de la villa Angelica, appartenant à M. Barriera, et à l'est, à l'hôtel de la Terrasse, appartenant à M. et M^{me} Tardieu.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de *trente mille francs*.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, vol. 48, n^o 18, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt et un janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur, à Monaco,
2, rue du Tribunal, 2

A VENDRE PAR LICITATION

Le cinq février prochain, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. le chevalier de Lattre, Président dudit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de Mariette SANGIORGIO, veuve GASTAUD, de son vivant sans profession, demeurant à Monaco.

Sur la poursuite des sieurs : 1^o Louis SANGIORGIO, propriétaire; 2^o Arnaut, dit Ernest, SANGIORGIO, employé au Casino de Monte Carlo; 3^o Arnaut, dit Georges, SANGIORGIO, chapelier; 4^o les dames Marie-Honorine SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Jean MONICI, tailleur; 5^o Hélène SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Joseph RONGA, propriétaire; 6^o Julie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Alexandre BROUSSE, employé au Casino de Monte Carlo; 7^o Joséphine SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste DALBERA, ébéniste; 8^o Louise-Pauline-Marie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Charles-Louis-Philippe SOMMER, cafetier; 9^o Jeanne-Marie-Mélanie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Claude VOIRON, cafetier; 10^o Delphin-Alexandre-François SANGIORGIO, chef lampiste à la Société des Bains de Mer; demeurant tous à Monaco, à l'exception du sieur Arnaut, dit Georges, SANGIORGIO, qui habite Lyon, et des époux RONGA qui résident à Turin (Italie). Les sieurs MONICI, RONGA, BROUSSE, DALBERA, SOMMER et VOIRON, intervenant en leur qualité de maris, pour assister et autoriser leurs femmes respectives. — Agissant, tous les susnommés, comme héritiers, ainsi que la mineure ci-après nommée, de feu Mariette Sangiorgio, veuve Gastaud, et ayant M^e Valentin pour défenseur.

Contre les sieurs Joseph RONGA, susnommé, qualifié et domicilié, administrateur et tuteur légal de la demoiselle Colombe-Laurence-Joséphine RONGA, sa fille mineure, colombar avec lui, à Turin; 2^o Michel Borsson, propriétaire, demeurant à Monaco, subrogé-tuteur de ladite mineure.

Désignation des biens à vendre :

PREMIER LOT

Une maison élevée de deux étages, sise à Monaco, rue de Vedel, n^o 4, confrontant : au midi, les héritiers Muratore; au nord, les hoirs Néri; à l'ouest, la rue de Vedel; au rez-de-chaussée, l'hoirie d'Etienne Sangiorgio; et au-dessus l'air libre,

SECOND LOT

Le deuxième étage d'une maison, sise aussi à Monaco, rue des Briques, n^o 5, comprenant deux pièces et une

cuisine; confrontant : au-dessus, monsieur Clément Ciais; au-dessous, les hoirs de Joseph Gastaud; à l'est et à l'ouest, M. Paul Olivier; et au midi, la rue des Briques.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur, en date du trois décembre dernier, enregistré et signifié.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal, le vingt-sept du même mois.

Mises à prix :

Elles ont été fixées, par monsieur l'Avocat Général, ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot, à la somme de *deux mille francs* ci..... **2,000 fr.**
Et pour le deuxième lot, à celle de *mille francs* ci..... **1,000 fr.**

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Monaco, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Signé : VALENTIN.

Dûment enregistré.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi dix février mil huit cent quatre-vingt-seize, en l'étude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2, et par le ministère dudit M^e Valentin, il sera procédé à la vente volontaire par adjudication des immeubles ci-après :

1^o **Une maison** située à Monaco, quartier de la Colle ou des Révoires, appelée **Chalet Marie-Louise**, avec jardin, le tout d'une superficie approximative de trois cent soixante-cinq mètres carrés.

Sur la mise à prix de **20,000 francs**.

2^o Et du **premier étage d'une maison** située à Monaco, rue des Fours, n^o 7.

Sur la mise à prix de **3,600 francs**.

On adjugera même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Valentin, notaire.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
rue du Tribunal, 2

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2, il sera procédé à la vente volontaire par adjudication de la

VILLA MARIE

sise à Monaco, dans la Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue des Moneghetti, élevée sur sous sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, entourée d'un parterre avec petite construction par derrière au nord, et un puits dans le parterre donnant sur la rue Grimaldi.

Mise à prix..... 35,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e VALENTIN, notaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 19 janvier 1896

MARSEILLE, cutter <i>Sainte-Françoise</i> , fr., c. Timière, briques.	
CANNES, yacht à vap. <i>White Ladye</i> , anglais, c. Jones, passag.	
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra, houille.	
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone, id.	
ID. b. <i>Marceau</i> , fr., c. Méréello, id.	
ID. b. <i>Floral</i> , fr., c. Dol, id.	
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin, id.	
ID. chaland, <i>Pertinose</i> , fr., c. Favella, id.	
ID. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero, sable.	
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Gandillet, id.	
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Mangiapan, id.	
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune, id.	
SAINT-TROPEZ, b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio, id.	
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.	
VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Givalda</i> , angl., c. Suifleton, pass.	
SAN-REMO, yacht à vap. <i>Eros</i> , fr., c. Dejoie, id.	
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, id.	

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
13	758.2	758.1	756.9	756.2	756.5	8.5	11.0	10.2	8.9	8.0	78	Calme	Beau	
14	755.0	754.8	753.0	751.0	749.8	8.0	10.7	10.7	9.1	8.2	85	S O faible	Couvert	
15	751.0	752.5	753.0	754.2	756.0	7.5	10.4	10.7	9.1	8.2	78	Calme	Beau	
16	755.0	757.0	757.2	759.0	761.0	7.8	11.6	12.0	9.9	9.2	75	id.	id.	
17	760.2	761.0	760.0	760.1	761.0	9.5	11.5	12.1	9.5	8.9	81	S E faible	Beau, nuageux	
18	761.8	762.1	761.2	761.9	762.5	8.5	11.9	12.0	10.1	9.2	74	Calme	Beau	
19	766.9	767.7	767.0	766.9	766.9	10.3	12.6	12.4	10.1	9.5	71	id.	id.	
DATES		13	14	15	16	17	18	19						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		11.0	11.3	11.0	12.0	12.2	12.1	12.7				
		Minima		7.8	7.8	6.8	7.1	8.8	8.1	9.1				

Pluie tombée : 0^{mm}

Départs du 13 au 19 janvier

CANDIE, br. goél. <i>Colomba</i> , ital., c. Agen, fûts vides.	
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra, sur lest.	
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone, id.	
ID. b. <i>Marceau</i> , fr., c. Méréello, id.	
ID. b. <i>Floral</i> , fr., c. Dol, id.	
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin, id.	
ID. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero, id.	
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Gandillet, id.	
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Mangiapan, id.	
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune, id.	
SAINT-TROPEZ, b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio, id.	
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.	
CANNES, yacht à vap. <i>White Ladye</i> , angl., c. Jones, passag.	
A LA MER, yacht à vap. <i>Givalda</i> , angl., c. Suifleton, id.	
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, id.	

A REMETTRE Fonds de commerce de vins et liqueurs. — S'adresser rue Grimaldi, 6, Condamine.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

APPAREILS A GAZ

MAISON SCAGLIA

7, Rue de la Turbie, Condamine

FOURNEAUX à GAZ et APPAREILS pour ÉCLAIRAGE et CHAUFFAGE

VENTE et LOCATION à des PRIX TRÈS MODÉRÉS

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCIERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Imprimerie de Monaco — 1896